

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 3

Artikel: Nos étudiants sur les planches
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette proclamation du général Ménard annonçait le secours des troupes françaises. Le matin du 24 janvier 1798, le comité de Réunion proclame la *République Lémannique* et arbore à la fenêtre de son local le drapeau vert de l'Indépendance vaudoise. Tout le monde est au vert ! Même les enfants portent la cocarde verte, des femmes garnissent leurs chapeaux de rubans verts. Tout le pays suivit la mode. C'est évidemment de ce moment que date la couleur chère aux vaudois.

Canton du Valais.

Valais a les couleurs de son écu : le rouge et le blanc.

La cocarde est la même que celles de Soleure et Unterwald, blanche avec disque central rouge.

L'huissier porte un manteau avec pèlerine, blancs à droite, rouges à gauche. Le col est rouge.

Le drapeau, divisé verticalement, a le drap blanc fixé à la hampe et le drap rouge qui flotte. Il reproduit l'écu cantonal sans les étoiles.

Canton de Neuchâtel.

Après 1848 les couleurs neuchâteloises furent celles de l'écusson : vert, blanc et rouge. Les anciennes couleurs étaient le rouge et le jaune de l'ancien bel écusson neuchâtelois.

Au commencement du XIX^e siècle la cocarde fut noire, puis orange et noire, puis orange (couleur de la maison de Châlons Orange) jusqu'en 1806 ; à cette époque et sur l'ordre de Napoléon, la cocarde fut aux couleurs françaises. En 1814 le rouge et le jaune reparurent, bientôt remplacés par le noir et le blanc (couleurs prussiennes). En 1831 les milices furent autorisées à porter l'ancienne cocarde rouge et jaune. En 1836 les Conseils décrétèrent la cocarde noire-blanc-rouge. Survint 1848 ; les troupes reprirent alors, pour quelque temps, les couleurs rouge et jaune qu'un décret de la Constituante de la même année vint abolir, instituant les couleurs vert-blanc-rouge.

L'huissier portait un manteau rouge et jaune en 1814. Actuellement ce fonctionnaire est vêtu d'un manteau rouge à gauche, blanc à droite avec pèlerine verte et col rouge à gauche, et blanc à droite. Il tient un sceptre en argent massif surmonté d'une aigle prussienne dorée qui doit avoir été remplacée par un écu aux armes neuchâteloises.

Le drapeau neuchâtelois est divisé en trois parties verticales égales : verte à la hampe, blanche au milieu et rouge avec, dans l'angle supérieur, une petite croix ; cette partie rouge flotte.

Canton de Genève.

Les couleurs de Genève furent, au début du XIII^e siècle, le noir et le gris. Au XVII^e ce fut le violet ; à la fin du XVII^e, en 1699, les couleurs de l'écusson : le rouge et le jaune furent adoptées. En 1794 la mode étant au « tricolore », on ajouta du noir entre le rouge et le jaune.

Les manteaux d'huissiers présentèrent ces trois couleurs, mais la cocarde restait rouge et jaune. Sous le régime français les couleurs furent celles des conquérants. Le 30 décembre 1813, Genève reprit le rouge et le jaune, couleurs qu'elle a conservées définitivement.

La cocarde est jaune à l'extérieur avec disque rouge central.

Le drapeau genevois est aux couleurs de son bel écusson, une moitié jaune fixée à la hampe et l'autre moitié rouge qui flotte.

Les couleurs fédérales.

Nous clorons ces notes en disant quelques mots des couleurs de la Confédération, chères à tout Suisse et qui sont, comme chacun sait, le rouge et le blanc.

La cocarde fédérale date de 1817 ; elle est

rouge et blanche, le rouge au centre ; elle figure sur les chapeaux des huissiers fédéraux et sur le képi des officiers supérieurs. Depuis 1874 les corps de troupes dits « fédéraux » portent une autre cocarde en tôle rouge avec une croix blanche.

L'huissier fédéral porte un manteau rouge avec pèlerine blanche et col rouge.

Le drapeau suisse, connu de tous, est celui de nos bataillons d'infanterie. C'est la reproduction de l'écusson fédéral. Les drapeaux de la République helvétique étaient formés de trois bandes horizontales égales : rouge, jaune, vert et aussi flammés à ces trois couleurs, une croix blanche traversante brochant sur le flammé.

Il n'y a pas très longtemps que nos troupes, en service fédéral, portaient au bras gauche un brassard rouge avec une croix blanche. Il a été décidé en haut lieu de ne s'en servir qu'en cas de guerre, mais il est probable qu'en notre siècle de « kaki-réséda » cet accessoire qui rehaussait la sévérité de nos uniformes militaires resterait dans les arsenaux.

D^r RENÉ MEYLAN.

Nos étudiants sur les planches. — Nous sommes en plein dans la série des représentations que donnent annuellement, au Théâtre, nos sociétés d'étudiants.

Lundi et mercredi derniers, c'était *Stella*. Elle nous a offert un spectacle charmant et qui a mis en évidence, dans *L'Avocat Patelin*, et surtout dans *Château historique*, des comédiens amateurs, dames et messieurs, d'un réel talent.

Lundi et mercredi prochains, 20 et 22 janvier, ce sera le tour de *Belles-Lettres*, dont le programme annonce, avec le prologue obligé, *Les Deux pierrots* ou *Le Souper blanc*, de Rostand, une première pour Lausanne, et *Il ne faut jurer de rien*, la comédie de Musset, avec une mise en scène conforme à celle de la Comédie-Française. « Le spectacle sera terminé avant minuit », ajoute le programme. Etait-il besoin de ça pour assurer deux salles comblées ?

A QUATRE !

AVEZ-VOUS la digestion facile ? — Oui. — Tant mieux pour vous. Ah ! vous ne savez pas tout le prix d'un tel privilège. Combien de malheureux, en revanche, que torture, après tous leurs repas, le mauvais vouloir d'un estomac qui semble prendre plaisir à se venger ainsi du travail indispensable qu'on lui inflige. En vain, pour surmonter ou atténuer leur martyre, ont-ils, à prix d'or, consulté tous les médecins, tâté de tous les régimes, goûté de tous les remèdes, essayé de toutes les stations balnéaires ; le mal est toujours là, inexorable, qui les guette au sortir de table. Et il ne les quitte souvent qu'à l'heure où, exténués, ils voient, tremblants et pleins d'appréhension, approcher l'heure d'un nouveau repas.

Hurrah ! hurrah ! martyrs de l'estomac, réjouissez-vous ! L'heure de votre salut a sonné. Tous sont appelés et tous sont élus. C'est le salut pour grands et petits, pour pauvres et riches. Sitôt votre dîner ou votre souper achevé, avant que votre estomac commence ses cruelles vengeances, sans hésitation, mettez-vous à quatre *pattes*. Oui, à quatre pattes, comme votre chat, comme votre chien. Ce n'est pas très... esthétique. Qu'importe ! C'est pour votre bien. Puis, après tout, on s'y habitue.

Notre vénérable aïeul, le singe, n'y regarde pas de si près, lui. Il va à deux ou à quatre pattes, suivant son bon plaisir, et peut-être aussi pour faciliter sa digestion. Qui sait ? Pour une fois, où serait le mal de renverser l'ordre des choses : à nous de l'imiter.

Donc, à quatre, après dîner ! à quatre après souper ! Et, dans cette posture, promenez-vous quelque temps de long en large et de large en long dans votre appartement. Et s'il vous vient une visite, ne vous redressez pas ; votre bien avant tout ! Au visiteur de se mettre à quatre, lui aussi. Ça ne lui fera point de mal. La conversation peut très bien s'engager et se poursuivre, comme dans la position debout ; elle

n'en pâtira pas, au contraire. De la liberté du ventre et de l'estomac dépend celle de l'esprit. De plus, quel excellent correctif pour les gens qui ont le triste penchant de prendre les choses de trop haut et de se « monter le col ».

On assure que dans nos hôtels et cliniques, des locaux spéciaux, à plafond bas, afin de parer à toute velléité de redressement, ont été aménagés pour cette nouvelle cure. Et l'on y causera, on y chantera, on s'y « pavanera », on y flirtera, comme dans les grands hall aux imposantes colonnades.

A quatre ! Les révoltes de l'estomac et la vanité sont vaincues.

Avarice. — Un avaré bien connu disait :

— J'ai un revenu de six mille francs. Mais j'espère l'augmenter encore, car je n'en dépense pas le quart.

— Mais, monsieur, lui répondit son interlocuteur, vos biens sont si habilement administrés que vous devriez vraiment augmenter les gages de l'administrateur.

A l'école. — Réponse d'un garçon de 14 ans à la question : « Qu'est-ce qu'un arrêté du Conseil d'Etat ? »

— C'est ceux qui ont été arrêtés par le Conseil d'Etat. — R. Mr.

Théâtre — Spectacles de la semaine :

Dimanche 19 janvier, matinée : *L'Aiglon*, drame en 6 actes, en vers, de M. Ed. Rostand ; soirée : *Le Bossu*, drame en 5 actes et 10 tableaux, d'Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Mardi 21 janvier, *Le Petit Café*, comédie en 3 actes, de M. Tristan Bernard.

Jeudi 23 janvier, *Le Détour*, comédie en 3 actes, de M. H. Bernstein.

Vendredi 24 janvier, *Le Petit Café*.

Kursaal. — Jusqu'à lundi 20 inclus, représentations redemandées de *Le Jour et la Nuit*, pour la rentrée de Mlle Jenny Le Conte. La charmante artiste est entièrement rétablie. On la reverra avec plaisir.

Mlle Delcour chante le rôle de Manuella qu'elle joue avec un brio, une verve incomparables. Sa voix fait merveille dans cette partition, et le travesti lui va à ravir.

Enfin, M. Montési, l'excellent baryton, prête au rôle de Miguel le charme de sa jolie voix et de son talent.

« Le Jour et la Nuit » ne sera donnée que quatre jours, et dimanche en matinée, à 2 ¹/₂ h.



LE DÉJEUNER
PAR EXCELLENCE

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther Gygaz**, fabricant à Bleienbach.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO